



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2021

Présents: MM. SANCHEZ Lionel - PROCUREUR Michel - BAUMGART Sarah - ROY Olivier - FROMONT Séverine - RUGINIS Christelle - LOPEZ Anne-Marie - JOLIVET Yannick - MARCHADIER Samuel - DIARD BAUMANN Fanny.

Absents excusés: JEANNIN Angélique (Procuration à JOLIVET Yannick), LEVÊQUE François-Xavier.

Absent: GAUSSELAN Xavier.

Secrétaire de séance: FROMONT Séverine.

Après avoir fait l'appel individuel des membres du Conseil Municipal, M. SANCHEZ, Maire, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20 H 15.

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2021

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 03 juin 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II - APPROBATION DU PROJET DE SCHEMA DE MUTUALISATION DE DIJON METROPOLE ET DE SES COMMUNES MEMBRES

Le Maire expose ce projet, ses tenants et ses aboutissants, ses avantages et ses inconvénients, principalement d'ordre de réalisation et d'intervention. Certains membres du Conseil Municipal émettent leur crainte de voir le personnel communal dans l'obligation d'exercer des tâches hors du périmètre bresseilien. Toutefois, le Maire rappelle que la mutualisation existe déjà et que seuls les services excédentaires sont de nature à pouvoir apporter une aide dans d'autres services, voire d'autres communes.

Le Conseil Municipal décide, à la majorité (6 pour, 2 contre et 3 abstentions), d'approuver ce projet de schéma de mutualisation.

III - ADHESION AU SERVICE COMMUN DE LA COMMANDE PUBLIQUE DE DIJON METROPOLE

Le Maire expose le confort de travailler en partenariat avec un tel service dans l'optique des différents projets de la collectivité. Ce service sera facturé à la commune environ 600 euros à l'année.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adhérer à ce service.

IV - CREATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ)

Lors des dernières élections municipales, la liste BRESSEY AUTREMENT inscrivait dans son programme sa volonté de mettre en place un espace de parole et d'action dans lequel les jeunes pourraient être associés à la vie locale.

En créant ce CMJ, la municipalité pourra associer à certains projets (création d'un city stade par exemple) cette jeunesse, trop souvent oubliée dans les prises de décisions.

Il est d'une importance capitale d'écouter et d'entendre les attentes de nos jeunes, représentant l'avenir de notre commune. Cette jeunesse a droit à une place importante dans la démocratie participative voulue par le Conseil Municipal.

Une charte de création du CMJ de BRESSEY-SUR-TILLE est en cours d'élaboration et le nombre de représentants du CMJ a été arrêté à 13. Une réunion publique aura lieu d'ici la fin de l'année. Le CMJ sera mis en place début de l'année 2022.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide la création du CMJ de Bresse-sur-Tille.

V - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Suite au départ en retraite d'un agent, il est demandé de supprimer un poste d'agent social territorial et de créer, en remplacement, un poste d'adjoint technique territorial.

A l'unanimité des membres présents, la suppression et la création desdits postes sont adoptées.

VI - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL

Le Maire explique à l'ensemble du Conseil Municipal que différentes contre-indications ne permettent plus à un agent d'exécuter les tâches qui lui incombent. Il convient par conséquent de le réintégrer sur un autre poste plus en adéquation avec le travail actuellement réalisé. Le Maire propose de supprimer le poste d'adjoint technique territorial actuel et demande la création d'un poste d'adjoint d'animation territorial afin de réintégrer cet agent communal sur ce dernier.

A l'unanimité des membres présents, la suppression et la création desdits postes sont adoptées.

VII - ACHAT D'UN NOUVEAU VEHICULE POUR LES AGENTS DU SERVICE TECHNIQUE

Le véhicule actuel, mis en service en 1999, montre des signes de faiblesse.

Après étude de trois propositions, le garage Peugeot a été retenu pour l'achat d'un Peugeot Partner pour la somme de 18984,18 euros.

Cet achat avait été budgétisé sur l'année 2021 mais la période COVID, associée à une pénurie de certains matériaux et à un délai de livraison devenu plus important, nous contraint de revoir le devis initial à la hausse, pour une augmentation d'environ 1 500 €

Une Décision Modificative Budgétaire est donc approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal pour entériner l'achat.

VIII - QUESTIONS DIVERSES

- Création d'un Comité des fêtes: Les modalités sont à définir mais le comité des fêtes étant une association de loi de 1901, il sera régi par des statuts.
Le Maire propose que les ou certains membres de la commission convivialité en soient membres.
Une communication sera faite afin de proposer aux Bresselyens de rejoindre le Comité des Fêtes.
- Bulletin municipal: il sera demandé aux associations d'adresser prochainement leur communication à la municipalité.
- Point sur l'achat du «Café Chez Dom» et sur les travaux de l'école: Il est rappelé la marche suivie (appel à subventions et démarchage des organismes bancaires).
- Microcoupures électriques sur la commune: Une communication sera faite. Ces microcoupures sont apparues lorsque le point source a été modifié, passant de Chevigny-Saint-Sauveur à Triey pendant le temps de maintenance du site de Chevigny-Saint-Sauveur. La Commune de Bresse-sur-Tille devrait récupérer le point source de Chevigny-Saint-Sauveur le 08/10 en espérant qu'à cette date, les problèmes rencontrés disparaissent.
- Demande faite par les artisans de la Zone d'Activité «La lisière» sur l'état de la voirie et le besoin de la réhabiliter. Certains membres de la commission travaux se rendront sur place rapidement.
- Campagne de sensibilisation «Ici commence la mer»: Cette campagne a été initiée par Dijon Métropole et est destinée à inciter nos citoyens à ne plus jeter de déchets dans nos rues et notamment dans les avaloirs pluviaux qui rejoignent directement nos rivières. Des clous «Ici commence la mer, ne rien jeter» seront apposés sur 33 des 70 avaloirs que la commune possède.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 50.

